



Achat immobilier : pourquoi acheter avant 2012 ?

Par **Thomas42**, le 18/12/2011 à 11:54

Bonjour,

je suis entrain d'acheter un appartement, j'ai déjà signé le compromis de vente il y a quelques semaines, je pensais signer l'acte de vente courant janvier.

Je subis cependant "des pressions" de mon agent immobilier qui veut absolument que je signe le 27 décembre (c'est soi disant le propriétaire actuel qui veut absolument signer avant 2012 pour des raisons obscures dont on ne veut pas me parler).

Il meblerait qu'il y ai anguille sous roche ?

Pourquoi veut-on absolument que je signe avant 2012 ? Quels sont les avantages pour le propriétaire actuel que je signe avant 2012, quels sont les avantages pour l'agence immobilière que je signe avant 2012 s'il y en a ? Et surtout quels sont les désagréments pour moi si je signe avant 2012 ?

Merci d'avance pour votre éclairage.

Par **youris**, le 18/12/2011 à 15:59

bjr,

si c'est une résidence secondaire du vendeur il veut éviter une taxation de la plus value qui s'applique à compter du 1° février 2012.

sinon il peut exister d'autres raisons fiscales ou familiales ou de dettes en cours (comme organiser son insolvabilité avant que les créanciers interviennent ce qui remettrait en cause la vente)

vous êtes sur que le bien lui appartient et à lui seul (pas d'indivision)

s'il refuse de vous dévoiler la raison, vous pouvez avoir les vôtres de signer courant janvier 2012.

demandez conseil au notaire en charge de la vente.

cdt